



Fédération des Deux Rives

Etat Pied-Noir en Méditerranée

"La Paix pour seul Combat"



Journal officiel du Chef de l'Etat Pied-Noir

Communiqué

Sisyphé, le 5 juillet 2020

Les Communiqués forment le livre de marche de l'Etat Pied-Noir

Ce Communiqué sera versé au Journal Officiel et sur le Site de la Fédération des Deux Rives

5 JUILLET 1962 - MASSACRE D'ORAN

<https://www.youtube.com/watch?v=pj9jKlarPho>

Nous joignons la version de Wikipédia sur ce drame pour que la relation des faits ne soit pas contestable. Elle est incontestable.

Pour ne pas aiguïser les haines, nous ne ferons aucun commentaire laissant à tout un chacun le droit de croire ou de ne pas croire.

Il faisait beau, ce jour-là à Oran, comme aujourd'hui en France.

Pourtant, plus de 3.000 des nôtres sont morts ou ont disparu dans des conditions atroces.

L'Armée française est restée l'arme au pied, ce jour-là et les jours qui suivirent.

La 5^{ème} République française et son Président de l'époque porteront dans l'Histoire la responsabilité de ce massacre aux côtés de ceux qui l'ont commis.

Depuis le 5 juillet 1962 à Oran, nous ne pouvons plus ignorer que ce système n'est pas un rempart de sauvegarde pour les intérêts et la défense des Français.

Nous ne pouvons plus ignorer qu'il a les mains rouges du sang Pied-Noir.

Plus de 2.000 musulmans fidèles à la France ont été aussi massacrés, le 5 juillet et les jours qui suivirent.

Il n'y a pas eu ce jour-là de mesures barrières contre une brusque inflammation criminelle qui dévasta les populations.

Ceux qui déclarent aujourd'hui représenter les valeurs de la 5^{ème} République française ne peuvent s'exonérer du passif.

Comme tout autre peuple au Monde, les Pieds-Noirs ont obtenu le droit de posséder un territoire de pleine propriété dans le cadre de la déclaration universelle des droits des peuples (DUDP) signée à Alger le 4 juillet 1976.

<https://ftdes.net/la-declaration-universelle-des-droits-des-peuples/>

Les Pieds-Noirs sont un peuple pacifique qui a fait l'objet d'un génocide, d'un exode et d'une dispersion dans le monde.

Les propositions de l'Etat Pied-Noir, dit Fédération des Deux Rives, dont je suis le Président, élu par les corps constitués le 26 mars 2018, sont des propositions de paix. Nous sommes disposés à envisager des entrevues et à mettre en place des solutions négociées de bonne entente entre les peuples.

Par contre, je saurai prendre mes responsabilités si les autorités en place restent sourdes à nos bons offices.

Je voudrais simplement citer la conclusion du préambule de la DUDP algérienne citée plus haut :

"Que tous ceux qui, à travers le monde, mènent le grand combat, parfois les armes à la main, pour la libération de tous les peuples, trouvent dans la présente Déclaration l'assurance de la légitimité de leur lutte."

Désormais, les Présidents des deux Républiques concernées doivent nous recevoir et nous entendre.

Dans les jours qui viennent,

- je déposerai une gerbe avec un bandeau noir au nom de notre Etat sous l'Arc de Triomphe à Paris,*
- je déposerai une même gerbe à l'entrée du Château de Julhans dans les Bouches-du-Rhône en mémoire des 51 domaines qui nous ont été confisqués sans droit, ni titre, ni paiement par la V^{ème} République française,*
- je déposerai une troisième gerbe devant un monument significatif.*

Il s'agira de rappeler pacifiquement, mais fermement les massacres du 23 mars 1962 à Bab-el-Oued, du 26 mars 1962 à Alger et du 5 juillet à Oran.

*Nous aussi, nous sommes en marche,
sans haine mais avec détermination,
à l'heure de notre mort annoncée.*

Jacques Villard

Président de la Fédération des Deux Rives



Version de Wikipedia, encyclopédie Universelle

Le massacre du 5 juillet 1962 à Oran (Wikipedia)

On ignore qui prend l'initiative du massacre d'Européens qui va suivre. En revanche, concernant son déroulement ainsi que les enlèvements, les témoins sont unanimes à mettre en cause l'ALN, les ATO et des civils équipés de pistolets et de couteaux. Au début, on voit beaucoup les ATO s'impliquer dans les lynchages et dans les meurtres. Puis, peu à peu, les hommes de l'ALN s'imposent en nombre dans les exactions.

Tous ces hommes armés agressent les Européens qu'ils rencontrent, dans un déchaînement meurtrier. C'est une véritable chasse à l'homme qui s'organise. Elle va mettre à feu et à sang de nombreux quartiers européens. Les hommes armés se ruent sur les immeubles, enfoncent les portes des appartements, ouvrent le feu dans les restaurants, arrêtent, enlèvent, égorgent, au hasard des rencontres. Des rafales de mitraillette balayent les terrasses des cafés, les porches, les voitures.

Sur les atrocités commises, de nombreux témoignages se recoupent : exécutions sommaires d'européens et de musulmans soupçonnés de leur avoir été favorables, scènes de lynchage (place d'Armes, boulevard de Sébastopol, place

Karguentah, boulevard de l'Industrie, rue d'Arzew et ailleurs), actes de torture (pendaison à un croc de boucher, mutilations, énucléations...).

Les enlèvements du 5 juillet 1962 à Oran (Wikipedia)

Les premiers rapt sont signalés vers 12h10 : une centaine d'Européens sont dirigés sur Ville-Nouvelle (quartier musulman du centre). D'autres rapt ont lieu avenue de Sidi-Chami (12h20). Entre 12h et 12h30, la poste principale est envahie, les fonctionnaires présents sont égorgés et une trentaine de personnes, hommes et femmes, sont enlevées, contraintes de se déplacer à genoux. À 13h15, des zouaves signalent de nombreux enlèvements d'Européens, rue du Lieutenant-Dahan et dans le secteur du cinéma *Rex*. D'autres sont signalés boulevard du 2^e Zouaves, rue d'Arzew (rue Général-Leclerc), boulevard de Mascara (boulevard Édouard-Herriot) et boulevard des 40 mètres (boulevard du Corps-Expéditionnaire-Français). Les hommes de l'ALN quadrillent la ville. Ils enlèvent des personnes, et les regroupent. C'est ainsi qu'ils conduisent des Européens en cortège au commissariat central, ou vers Petit-Lac (quartier musulman, au sud-est), où sont pratiqués des assassinats de masse. Certains de ces prisonniers sont tués en chemin. D'autres sont sauvés par des musulmans.

La réaction française à Oran le 5 juillet 1962 (Wikipedia)

Le général Katz sort de trois années de «mise au placard» pour avoir déplu au pouvoir politique. Rentré en grâce l'année précédente, il a obtenu sa troisième étoile. De son propre aveu, il est venu à Oran pour prouver qu'il la mérite. Il commande le GAOR (Groupement autonome d'Oran) et, à titre provisoire, le XXIV^e corps d'armée. Il est donc à la tête des 18000 soldats français présents à Oran.

Si les instructions qu'il a reçues sont déclarées «incompréhensibles» par Gérard Israël et «ineptes» par Jean Monneret, son attitude est qualifiée d'«aterrante» par Georges-Marc Benamou. Le général Katz tarde en effet à réagir (plusieurs heures s'écoulent entre le début du carnage et l'intervention des forces françaises).

Le JMO (journal de marche et d'opérations) du Groupement autonome d'Oran rappelle à 12h15 (un des moments les plus intenses du massacre) que les troupes sont consignées ce 5 juillet. Les témoins, tant civils que militaires, tant pieds-noirs que métropolitains, «confirment unanimement qu'il était interdit aux forces françaises d'intervenir».

Le général Katz dit qu'il était privé de téléphone. Il dit n'avoir été informé de l'existence de troubles que vers midi, par le capitaine Bakhti, qui s'était déplacé. «S'il y a eu cette malheureuse journée, dit le général Katz, la faute en incombe au gouvernement français, qui m'a retiré le maintien de l'ordre. Il a été passé au FLN qui était incapable de l'assumer.» Le gouvernement français «a agi avec légèreté en donnant le maintien de l'ordre à des gens qui ne pouvaient pas l'assumer. Il y aurait dû y avoir une période de transition de je ne sais combien, quinze jours, un mois, en tout cas, il aurait fallu qu'on puisse l'assumer avec eux».

Les soldats français restent dans les casernes. Les initiatives participant d'un sentiment humain sont isolées, comme l'acte de désobéissance du lieutenant Kheliff, qui intervient avec son unité de chasseurs du 30^e BCP, loin de sa base, pour faire libérer des centaines de prisonniers européens, regroupés devant la préfecture. Autre Officier enfreignant les ordres : le capitaine Croguennec, commandant la 2^e compagnie des Zouaves. Peu après 14 heures, il fait libérer plus de 400 personnes du commissariat central, et les accueille dans son cantonnement de l'école Jules-Ferry.

Les chronologies relatives à l'intervention française ne s'accordent pas toujours.

- Le général Katz dit qu'il donne l'ordre d'intervenir à «midi et quart, midi et demi». Il donne cet ordre «aux gendarmes. Pas aux chefs de corps que je ne pouvais toucher» (des problèmes de transmission l'empêchent de rejoindre les forces de troisième catégorie). Les gendarmes sortent «tout de suite» pour patrouiller.
- Geneviève de Ternant parle d'une sortie des gendarmes mobiles à 17h seulement, avec retour au calme immédiat.
- Jean Monneret parle d'une mise en place de gendarmes mobiles et de leurs blindés à 15h, du calme qui revient uniquement sur les lieux de leur présence, et du retrait des blindés à 15h30. Il ne détaille pas la suite de l'intervention française, et ne fait pas état d'un déploiement des forces de troisième catégorie.
- Georges-Marc Benamou évoque une intervention en deux temps : les «premiers gendarmes mobiles» ne sont «opérationnels qu'à 15h30» ; puis, à 17h, «l'armée» (par ce terme, Benamou entend les forces de troisième catégorie) est «déployée» et le calme revient.
- Jean-Jacques Jordi parle d'une intervention en trois temps : les blindés de la gendarmerie mobile se positionnent vers 15h45 ; puis «il faut attendre 18h45 pour que le général Katz demande aux gendarmes mobiles de patrouiller uniquement dans les quartiers européens» ; enfin, les forces de troisième catégorie se déploient (Jordi estime qu'elles ne sont pas encore déployées à 18h50).

Si l'on se fie au journal de marche et d'opérations du Groupement autonome d'Oran, c'est à 14h20 que l'ordre est donné de mettre en place des gendarmes mobiles «pour 15 h» en six endroits du centre où ont eu lieu des troubles : square Garbé, devant le Palais de justice, place Karguentah, devant le Cercle militaire (où les gendarmes mobiles arrivent à 15h30), devant la Poste centrale et place Sébastopol. Les gendarmes mobiles sont les «forces de deuxième catégorie»

dont la note du général Fourquet en date du 19 juin (citée ci-avant) autorise l'emploi en cas de risque grave couru par les nationaux. Pour ce qui concerne l'intervention des «forces de troisième catégorie» (ce que les civils entendent communément par «l'armée»), la note dit qu'elle ne peut se faire que «sur demande expresse des autorités civiles». Le maintien de l'ordre dans les quartiers périphériques — et notamment musulmans, où ont été emmenées le plus grand nombre des personnes enlevées — reste du ressort de l'ALN. À 15h, l'intervention des gendarmes mobiles est «statique» (pas de déploiement, pas de patrouilles). Leur présence a un effet apaisant sur les lieux même. Dans le reste de la ville, l'insécurité persiste. Des Européens sont enlevés à l'intérieur même de leur logis. Les patrouilles de l'ALN et des ATO tirent sans sommation sur piétons et automobilistes. Une demi-heure plus tard, à 15h30, ordre est donné aux blindés de «rentrer à leurs cantonnements».

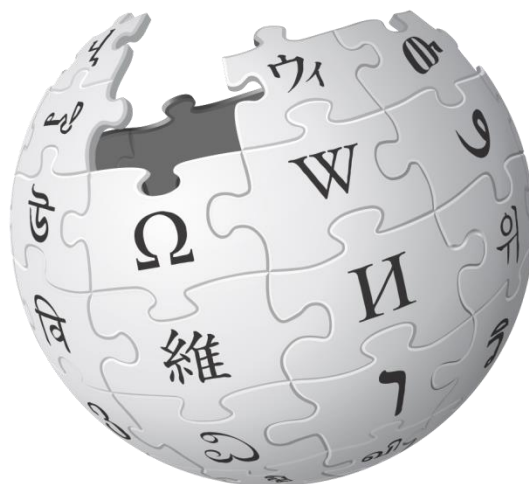
On ignore tout des palabres qui pourraient expliquer le retard pris dans l'intervention française. Le général Katz a peut-être négocié à la fois du côté français et du côté algérien.

- Beaucoup de choses ont été dites au sujet d'un ordre téléphonique de non-intervention qu'aurait reçu de Paris, ce jour-là, le général Katz. Lequel dément catégoriquement : «Non, je n'avais pas d'ordres de Paris à avoir [...] Le maintien de l'ordre m'est retiré, je ne l'ai plus et puis c'est tout.» Les instructions sont là depuis la fin du mois de juin, il doit s'y plier : «Je ne pouvais intervenir que sur demande du Préfet algérien.»
- La négociation avec l'autorité civile algérienne porte-t-elle bien sur le seul recours aux forces de troisième catégorie? ou faut-il négocier aussi le déploiement des gendarmes mobiles? Le général est muet sur les éventuelles tractations. Il déclare seulement avoir rencontré le Préfet algérien, Souiyah El Houari, à 16h30.

Néanmoins, enlèvements et assassinats se poursuivent jusqu'à la tombée de la nuit. Jean Monneret suggère que la négociation du général Katz avec le Préfet algérien a pu être longue et ardue, et n'aboutir le 5 juillet qu'à des «mesures d'urgence». En effet, selon le rapport du général Katz, il faut attendre le 6 pour que le Préfet accepte que les gendarmes mobiles soient chargés en permanence du maintien de l'ordre dans les quartiers européens.

D'après Jean Monneret, dans les quartiers musulmans, l'ALN, qui a pris une part prépondérante au massacre et aux rapt, va se retourner avec un zèle féroce contre ceux qui l'ont accompagnée dans ces exactions : ATO et civils en armes. Ce qui pourrait expliquer un certain nombre de victimes musulmanes.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Massacre_d%27Oran



WIKIPÉDIA
L'encyclopédie libre